



# Rapport d'orientation Budgétaire 2025





La loi oblige à un débat d'orientation budgétaire attendu que le Syndicat mixte des Rivières du Marais et du Bassin de la Mayenne compte un EPCI membre, doté d'au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Un rapport succinct sur les données synthétiques d'analyse financière prospective du syndicat de rivières est présenté en séance pour ouvrir le débat.

### 1- Le contexte 2025 :

Le Président indique qu'il n'y aura pas d'augmentation du montant total des participations des communautés de communes membres. François Arrué explique que le montant demandé à chaque communauté de communes est à même de varier car dépendant de la clé de répartition et notamment du bassin versant où des travaux externalisés sont réalisés. Le projet du budget primitif 2025 fait apparaître une progression de la section de fonctionnement et d'investissement.

En fonctionnement, la progression est principalement liée aux besoins de formation des agents de l'équipe rivière qui réalise les travaux en régie. Les charges de personnel tiennent compte de l'évolution statutaire de la masse salariale et la possibilité de recruter un contractuel sur 3 mois.

En investissement, l'excédent reporté, la fin du remboursement du prêt relais contracté pour la réalisation du siège, l'augmentation des recettes d'ordres et le recours à l'emprunt permettraient les projets d'investissements suivants :

- Le renouvellement du véhicule et du chenillard de l'équipe rivière
- La réalisation de travaux externalisés (fin des travaux 2024 et programme 2025)
- L'équipement photovoltaïque du siège pour de l'autoconsommation

### 2- Les données comptables :

FONCTIONNEMENT	BP+DM 2024	Projet BP 2025
011 - Charges à caractère général	120 990,33 €	126 169,10 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	274 926,78 €	297 474,14 €
65 - Autres charges de gestion courante	30 036,74 €	31 850,05 €
66 - Charges financières	10 623,98 €	8 968,14 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>436 577,83 €</b>	<b>464 461,43 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>153 308,93 €</b>	<b>177 435,58 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>589 886,76 €</b>	<b>641 897,01 €</b>
013 - Atténuation de charges	- €	- €
74 - Dotations et participations	446 500,00 €	479 005,08 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €
77-Produits spécifiques	- €	- €
002 - excédent de fonctionnement reporté	133 870,43 €	149 091,93 €
042 - Opérations ordre de transfert entre sections	9 516,33 €	13 800,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>589 886,76 €</b>	<b>641 897,01 €</b>

INVESTISSEMENT	BP+DM 2024	Projet BP 2025
001- Déficit d'investissement reporté	158 684,66 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	97 328,55 €	33 727,80 €
Total dépenses opérations d'ordre	9 516,33 €	13 800,00 €
<b>Total dépenses d'opérations</b>	<b>173 816,98 €</b>	<b>425 788,10 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>439 346,52 €</b>	<b>473 315,90 €</b>
10 - Réserves - Fonds divers	184 170,79 €	91 113,42 €
13 - Subventions d'investissement reçues	101 866,80 €	60 017,40 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	80 000,00 €
024 - Produits de cessions immobilisations		36 000,00 €

<b>Total recettes réelles</b>	<b>286 037</b>	267 130,82
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>153 308</b>	177 435,58 €
001- Excédent reporté	- €	<b>28 749,50 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>439 346,52 €</b>	<b>473 315,90 €</b>

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 040-200039253-20250128-DEL2025CC280102-DE



### 3- Le projet investissement 2025

#### - Les dépenses investissement :

François Arrué explique le besoin **d'achat d'un nouveau véhicule** qui permettrait de répondre au besoin de l'équipe (plus de place, capacité de franchissement etc...). Après étude de tous les types de véhicules il en ressort que le véhicule professionnel Iveco est le plus adapté aux besoins. A l'arrière de ce véhicule une cellule serait aménagée dans le gabarit de la cabine pour transporter l'ensemble du matériel et équipement de l'équipe. Il est envisagé un coin atelier et un point hygiène. Il précise que ce véhicule est un 5.5 tonnes donc classé en catégorie poids lourds.

M. Thierry Galléa demande qui a le permis poids lourds parmi l'équipe rivières.

François Arrué répond que le chef d'équipe est en possession de ce permis mais qu'il doit passer le permis CE pour pouvoir conduire ce véhicule associé à une remorque. Pour les deux autres agents, ils doivent passer le permis C et ensuite le permis CE. Après concertation avec l'équipe ils sont tous d'accord pour les passer. Un budget sera prévu pour cela. Jean Mora précise que si ce véhicule est commandé en 2025, il ne sera disponible qu'en début 2026 ce qui laisse le temps aux agents de passer ces permis.

Didier Clavery interroge sur la présence d'un treuil sur ce véhicule. François Arrué lui confirme que l'équipement est prévu. Il indique le coût du véhicule : 90 000 € et le coût de la cellule aménagée : 45 000 €.

Jean-Louis Daverat demande l'intérêt de baisser la hauteur de la cellule au niveau de la cabine. François Arrué lui explique que ce véhicule doit pouvoir rentrer dans l'atelier et qu'il doit également pouvoir passer dans les chemins forestiers, pas toujours accessibles en hauteur. Le véhicule présenterait une hauteur assez conséquente de 2,70 mètres.

Jean-Louis Daverat demande si des aides seront attribuées pour son achat. François Arrué explique que l'Agence de l'eau pour les gros investissements subventionne à 50% les amortissements.

Thierry Galléa demande si ce véhicule a été essayé. Jean Mora lui explique que chaque véhicule est fabriqué à la commande et François Arrué lui répond qu'ils sont en train de voir pour trouver un véhicule existant et disposer de retours d'utilisateurs (ERDF, ENEDIS notamment).

Pour Jean Mora, ce véhicule coche toutes les cases et François Arrué complète en indiquant qu'il a une franchissabilité très concluante.

Jean-Jacques Leblond demande si l'on peut scinder l'équipe. François Arrué lui explique que tous les cas de figures ont été envisagés et que l'équipe ne peut être séparée.

Jean-Jacques Leblond précise que si l'équipe a besoin d'un tel matériel, cela montre bien que le travail du syndicat a évolué, que les missions sont de plus en plus nombreuses et différentes. Pour lui la question du financement du syndicat et du montant des participations de communautés de communes se pose. Il précise que les communautés de communes doivent prendre conscience de l'évolution du syndicat et s'attendre à une constante augmentation de leur participation.

Didier Clavery demande si la région participe au financement et François Arrué lui répond par la négative.

**Un autre achat d'importance est l'achat du Moritz FR70** afin de remplacer l'actuel.

François Arrué explique que le FR50 n'existe plus et qu'il a remplacé par le FR70. Il s'agit du seul treuil chenillé forestier existant sur marché. Son treuil est hydraulique et peut tirer jusqu'à 7.2 tonnes. Il est beaucoup plus puissant et costaud que le précédent. Jean Mora explique qu'il y avait eu des problèmes au niveau des chenilles sur FR50 qui ont été résolus sur le nouveau. François Arrué explique qu'il y a plusieurs pompes



hydrauliques ce qui permet une meilleure rentabilité. Ce dernier permettra d'assurer une plus grande sécurité pour l'équipe car son treuil hydraulique permet de contrôler le déroulement du câble.

Jean Mora indique qu'une reprise de chenillard actuel serait de l'ordre de 36 000 €.

Il conviendra de valider le changement du treuil chenillé lors du vote du budget et que cet investissement fera l'objet d'un marché.

Un montant de 6 000 € serait prévu pour l'achat de petits équipements comme un compresseur, des tronçonneuses.

#### Les travaux à prévoir en 2025 :

François Arrué explique que les travaux réalisés à Lesperon sont terminés mais pas encore payés. Ils seront inscrits en restes à réaliser pour 2025. Les travaux sur le Couloum sont à prévoir et sur le Lacorne. Une intervention sur le Pignat est également prévue mais comme le précise Jean Mora ces travaux ne pourront être réalisés qu'après la construction de maisons à proximité de ce dernier.

Les travaux sur le ruisseau des Vignes seront à réaliser n'ayant pas pu être programmés en septembre 2024 suite aux précipitations.

Sébastien Labat demande si des travaux seront réalisés sur la Padaou. François Arrué lui indique que ces travaux ne sont pas prévus au programme pluriannuel de gestion. Il précise qu'il faut réfléchir aux types de travaux à réaliser sur ce cours d'eau et le cas échéant au dossier réglementaire (dossier loi sur l'eau).

Thierry Galléa propose de commencer les démarches administratives pour ces travaux afin de pouvoir les inscrire au budget 2026.

Jean Mora propose d'inscrire au budget la pose de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation sur la toiture du siège et ainsi réaliser à terme des économies.

DESIGNATION	Montant estimatif en € TTC
<b>1-Programme d'équipement équipe rivières</b>	<b>255 000,00 €</b>
<b>Renouvellement du véhicule de l'équipe</b>	<b>135 000,00 €</b>
Définition du besoin en termes de place, capacité de franchissement, de remorquage. Etude de différents scénarios et comparaison des critères. Le véhicule Ivéco daily 4x4 répond le mieux au besoin de l'équipe. Etude en cours sur l'aménagement d'une cellule à l'arrière pour transporter le matériel et adapter des spécificités (atelier dépannage machines / point d'eau hygiène / équipements embarqués)	
<b>Renouvellement du Chenillard</b>	<b>114 000,00 €</b>



Le moritz FR50 n'est plus produit et a été remplacé par le FR70, plus puissant et avec une conception évoluée par rapport à la version d'origine (amélioration du train de chenille, de la puissance hydraulique etc...). C'est aujourd'hui le seul treuil chenillé forestier sur le marché.

Il pourra être équipé d'un treuil hydraulique d'une capacité supérieure (7,2 tonnes) plus fonctionnel et plus puissant que l'équipement actuel.

**Equipements** (machines thermiques, compresseur, outils portatifs etc...)

**6 000,00 €**

**2-Travaux externalisés**

**170 788,10**

**2024-02 Renaturation ruisseau du Bourg à LESPÉRON (travaux en cours / RAR)**

**45 537,60 €**

**2025-02 Travaux externalisé 2025**

**99 000,00**

Ruisseau du Couloum

54 000,00 €

Ruisseau de Lacorne

18 000,00 €

Ruisseau de Pignat

22 200,00 €

Ruisseau des Vignes

4 800,00 €

**2025-03 Equipement photovoltaïque**

**26 250,50 €**

**TOTAL PROJET INVESTISSEMENT 2025**

**425 788,10**

- **Les recettes en investissement :**

Jean Mora annonce une FCTVA pour cette année de 80 205.32 € déjà versée. Il propose pour ces achats de contracter un prêt de 80 000 € qui serait moins important que le précédent qui avait servi à l'achat du premier chenillard et du véhicule actuel. La dernière échéance de ce dernier est prévue en 2025. Le but est de contracter un prêt dont les annuités ne seraient pas plus importantes que celle de 2025. On partirait sur d'une durée de remboursement de 10 ans qui correspond à la durée d'amortissement du matériel acheté. De plus la vente du chenillard FR50 permettrait d'inscrire une recette d'environ 36 000 €.

A noter également que le virement de la section de fonctionnement à la section investissement concernant les amortissements sont en augmentation.

INVESTISSEMENT	BP+DM 2024	Projet BP 2025
001- Déficit d'investissement reporté	158 684,66 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilés	97 328,55 €	33 727,80 €
Total dépenses opérations d'ordre	9 516,33 €	13 800,00 €
<b>Total dépenses d'opérations</b>	<b>173 816,98 €</b>	<b>425 788,10 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>439 346,52 €</b>	<b>473 315,90 €</b>
10 - Réserves - Fonds divers	184 170,79 €	91 113,42 €
13 - Subventions d'investissement reçues	101 866,80 €	60 017,40 €



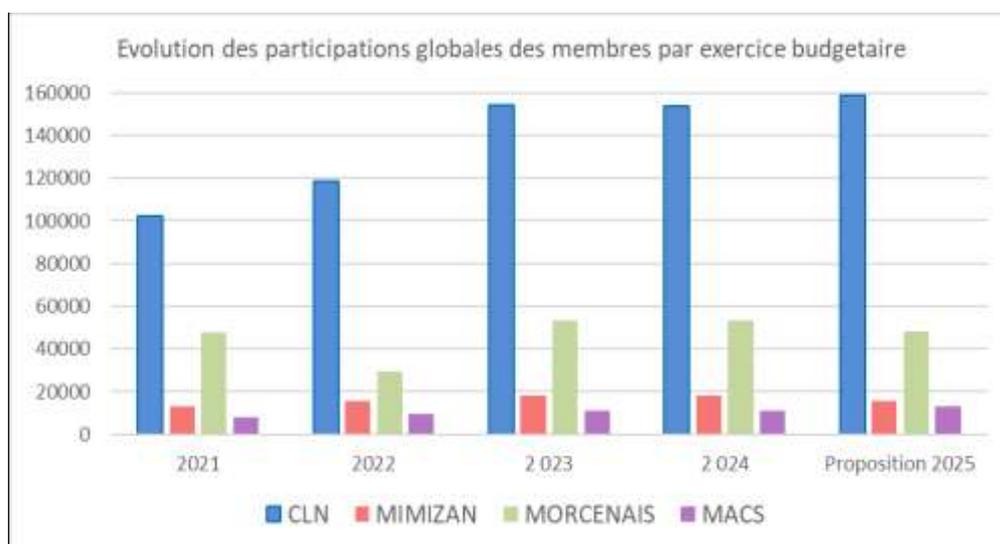
16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	80 000,00 €
024 - Produits de cessions immobilisations		36 000,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>286 037,59 €</b>	<b>267 130,82 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>153 308,93 €</b>	<b>177 435,58 €</b>
001- Excédent reporté	- €	28 749,50 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>439 346,52 €</b>	<b>473 315,90 €</b>

L'assemblée valide les différentes dépenses proposées.

#### 4- La projection des participations 2025

François Arrué indique le montant des participations de chaque EPCI. Jean Mora précise que son engagement pris auprès des 4 EPCI de ne pas augmenter leur participation en 2025 sera tenu.

	CLN	MIMIZAN	MORCENAI	MACS	TOTAL
<i>Rappel participation 2024</i>	153 785	18 380	53 067	10 769	236 000
<b>PROPOSITION 2025</b>	<b>159 053</b>	<b>15 819</b>	<b>48 076</b>	<b>13 053</b>	<b>236 000</b>
Fonctionnement	83 007	9 238	27 117	6 527	125 889
Investissement	76 046	6 581	20 959	6 526	110 111





## 5- L'encours de la dette

François Arrué et Jean Mora rappellent les différents prêts contractés et leurs évolutions :

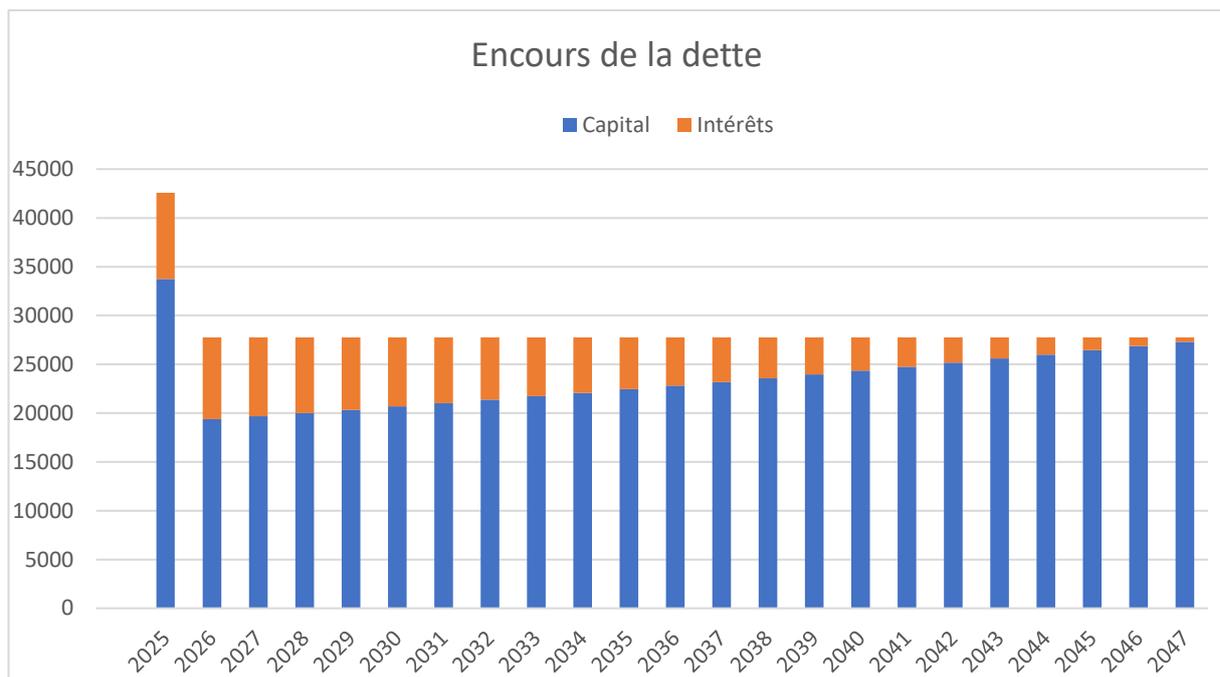
- Prêt pour acquisition de matériel (véhicule 4x4 + chenillard et outils) d'un montant de 100 000€

Contracté en 2018 pour 7 ans – dernier versement en août 2025.

- Prêt pour construction du siège du syndicat d'un montant de 565 000€

Contracté en 2022 pour 25 ans – dernier versement en juin 2047

Le montant total de l'annuité s'élève à 42 568.70 € pour l'année 2025 et passera à 27 764.15 € en 2026



### Echéancier des remboursements des emprunts :

Année	Capital départ	Capital	Intérêts	Total vers.	Capital restant
2025	542484,96	33727,8	8840,96	42568,76	508757,16
2026	508757,16	19369,66	8394,49	27764,15	489387,5
2027	489387,5	19689,26	8074,89	27764,15	469698,24
2028	469698,24	20014,13	7750,02	27764,15	449684,11
2029	449684,11	20344,37	7419,79	27764,16	429339,74
2030	429339,74	20680,05	7084,11	27764,16	408659,69
2031	408659,69	21021,27	6742,89	27764,16	387638,42
2032	387638,42	21368,12	6396,03	27764,15	366270,3
2033	366270,3	21720,69	6043,46	27764,15	344549,61
2034	344549,61	22079,09	5685,07	27764,16	322470,52
2035	322470,52	22443,39	5320,76	27764,15	300027,13

2036	300027,13	22813,71	4950,45	27764,16	
2037	277213,42	23190,13	4574,02	27764,15	
2038	254023,29	23572,77	4191,39	27764,16	
2039	230450,52	23961,72	3802,43	27764,15	206488,8
2040	206488,8	24357,09	3407,07	27764,16	182131,71
2041	182131,71	24758,98	3005,17	27764,15	157372,73
2042	157372,73	25167,5	2596,65	27764,15	132205,23
2043	132205,23	25582,77	2181,39	27764,16	106622,46
2044	106622,46	26004,88	1759,27	27764,15	80617,58
2045	80617,58	26433,96	1330,19	27764,15	54183,62
2046	54183,62	26870,12	894,03	27764,15	27313,5
2047		27313,5	450,67	27764,17	0

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 040-200039253-20250128-DEL2025CC280102-DE



En fin de débat Thierry Galléa a indiqué que ce projet d'investissement est ambitieux mais qu'il estime que c'est le bon moment pour réaliser ces investissements.

François Arrué et Jean Mora expliquent que les équipements ont des coûts de fonctionnement en augmentation de par leurs années d'utilisation.

Jean-Jacques Leblond précise à nouveau que vu la montée en charge du syndicat, les participations ne pourront pas à l'avenir être maintenues. Les EPCI devront augmenter leurs participations car on se rend compte que les charges, les missions et l'augmentation du travail sont en hausse chaque année.

François Arrué rajoute que plusieurs petits écoulements qui ne sont pas encore expertisés ou en cours d'expertise vont venir augmenter le patrimoine des cours d'eau. Présentant des problèmes d'écoulement, ces cours d'eau nécessiteront de nouvelles interventions.

Jean-Jacques Leblond explique qu'il est urgent de sensibiliser les directions des EPCI à ces changements et évolutions du syndicat. François Arrué indique que les élus membres du syndicat doivent également faire remonter ces éléments auprès des communautés de communes, ce que l'assemblée approuve.